

rejeté

## SÉNAT

le 24 juin 1965.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

## PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

*relatif au recrutement**en vue de l'accomplissement du service national.***(Urgence déclarée.)**

*Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, en deuxième lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 juin 1965.

Le Président,

Signé : JOZEAU-MARIGNÉ.

## Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> légis.) : 1<sup>re</sup> lecture : 1345, 1377, 1381, 1387 et in-8° 338.

Commission mixte paritaire : 1486 et in-8° 371.

2<sup>e</sup> lecture : 1466, 1491 et in-8° 379.Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 176, 213 et in-8° 91 (1964-1965).

Commission mixte paritaire : 249 et in-8° 100 (1964-1965).

Nouvelle lecture : 264.